



MAD'AG – Madagascar Apprendre et Grandir

475 Chemin de Chateaubert 74930 PERS JUSSY Tél : 06 68 28 00 33 - 06 17 08 63 63

Email : madag.association@gmail.com Site : madagascar-apprendre-grandir.com

PROCES-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 28 février 2025 à 19 heures 30, à la salle communale "Le diapason" à Pers-Jussy, les membres de l'association **MAD'AG** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de l'organe collégial, adressée par e-mail le 12 février 2025, et conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'association.

L'assemblée est présidée par Mme VILLARI Annie, représentante légale, assistée des membres du collège, dont Mme ESNAULT Brigitte, secrétaire de séance.

Membres du collège présents : Mme VILLARI Annie, M. Mme ESNAULT Jean-Paul et Brigitte, Mme DEBIOLLE Dominique.

Membre du collège excusé : Mme LYAUDET Marie-Noëlle,

Membres présents : 17

Membres représentés : 28

Soit un total de 45 sur les 81 membres inscrits.

La Mairie de Pers-Jussy est représentée par M. DUPANLOUP Denis et M. VIGNE Franck.

Mme VILLARI Annie, représentante légale de MAD'AG remercie les membres ainsi que les représentants de la Mairie nommés ci-dessus de leur présence et souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents présents à cette assemblée.

Elle rappelle l'ordre du jour et les documents reçus avec la convocation, à savoir :

- Rapport moral 2024,
- Bilan financier 2024,
- Budget prévisionnel 2025,
- Vote du montant de la cotisation annuelle 2025 et des parrainages conformément aux statuts,
- Vote pour la reconduction de quatre membres de l'organe collégial qui gère MAD'AG Annie VILLARI – Dominique DEBIOLLE – Brigitte et Jean-Paul ESNAULT. Marie-Noëlle LYAUDET (Trésorière quitte le département et ne se représente pas),
- Vote pour la candidature de Mme Evelyne HOUSSIN au poste de trésorière,
- Présentation des projets 2025
- Questions diverses.

Aucun point supplémentaire ne nous étant parvenus, elle déclare les débats ouverts.

- **Rapport moral 2024**

Annie VILLARI et Brigitte ESNAULT procèdent à la lecture du rapport moral 2024 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

- **Bilan financier 2024**

Après avoir excusé notre trésorière Marie-Noëlle LYAUDET, Annie VILLARI et Brigitte ESNAULT font lecture conjointement du bilan financier 2024 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

- **Budget prévisionnel 2025**

Annie VILLARI et Brigitte ESNAULT font lecture du budget prévisionnel 2025 qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

- **Votes du montant de la cotisation annuelle 2025 et des parrainages**

Conformément aux statuts de l'association, chaque année, le montant de la cotisation et le montant des parrainages doivent être soumis au vote.

Après discussion entre les membres.

Nous proposons le maintien du montant de la cotisation annuelle à 15 €.

Nous proposons également de maintenir le montant annuel du parrainage à 240 € soit 20 € par mois

L'assemblée générale adopte à l'unanimité la reconduction de la cotisation annuelle à 15€ pour tous les membres de MAD'AG et le montant du parrainage à 20 € par mois.

- **Vote pour la reconduction de quatre membres de l'organe collégial qui gère MAD'AG**

Il est procédé au vote pour la reconduction des quatre membres suivants :

Annie VILLARI – Dominique DEBIOLLE – Brigitte et Jean-Paul ESNAULT.

L'assemblée générale vote à l'unanimité la reconduction des quatre membres nommés ci-dessus et donne le pouvoir bancaire à Mesdames Annie VILLARI et Brigitte ESNAULT.

Marie-Noëlle LYAUDET, trésorière, a quitté le département fin décembre 2024 et ne se représente pas.

Nous la remercions sincèrement pour le travail accompli durant ces quatre dernières années.

- **Vote pour la candidature de Mme Evelyne HOUSSIN au poste de trésorière.**

Il est procédé au vote de la candidature de Mme Evelyne HOUSSIN, membre de MAD'AG, au poste de trésorière.

L'assemblée générale vote à l'unanimité l'élection de Mme Evelyne HOUSSIN au poste de trésorière et lui donne le pouvoir bancaire.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

- **Présentation des projets 2025**

Nos actions locales

- Après la récolte, le séchage puis le tri réalisé avec nos bénévoles locaux, **le 6 mars 2025**, nous nous rendrons au moulin de Chôgne pour la pression des cerneaux de noix récoltées. Après une décantation d'environ 3 semaines, nous procéderons à la mise en bouteille puis à la vente de l'huile de noix.
- De mars à septembre, nos membres bénévoles participeront à différents vide-greniers.
- Une soirée conviviale et musicale accueillera tous nos bénévoles **le samedi 28 juin 2025**.

- La troisième édition de notre Bal FOLK se déroulera le **11 octobre 2025** à la salle communale de Pers-Jussy.
- Notre vente de jouets et de jeux d'occasion aura lieu **les 8 et 9 novembre 2025** à la salle communale de Pers-Jussy.
- **Le 6 décembre 2025**, nous participerons au marché de Noël de Pers-Jussy.

Nos actions avec nos partenaires

- Nous poursuivrons la prise en charge des frais d'internat et de scolarité supplémentaires pour les deux fillettes malentendantes en complément de leur parrainage,
- Nous soutiendrons financièrement le fonctionnement de la cantine et de l'école primaire du centre NY ANJARA MASOANDROKO,
- Nous prendrons en charge les frais hospitaliers liés à l'opération du second pied bot de la petite Ezra,
- Grâce à nos actions et aux dons reçus, notre bilan comptable nous permet de prendre en charge dix parrainages d'enfants actuellement sur la liste d'attente.
- Annie et Dominique se rendront à Madagascar du 18 mars au 4 mai 2025 afin de visiter nos deux centres, renforcer le lien avec nos partenaires et consacrer du temps aux enfants.

- **Questions diverses**

Une marraine demande si le jour de l'assemblée générale pourrait être déplacé à un autre jour de la semaine.

Après discussion entre les personnes présentes, il est très difficile de trouver un jour qui convienne à tous et la fin de semaine, en l'occurrence le vendredi soir, obtient l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Il est dressé le présent procès-verbal, signé par la représentante légale et la secrétaire de séance.

A Pers-Jussy,
Le 5 mars 2025

La Présidente de séance
VILLARI Annie



La Secrétaire de séance
ESNAULT Brigitte

